

Nº 2994/A.I.

Kigali, le 5 juillet 1952.-

O B J E T :

AT

Centres administratifs
indigènes.

KIBUNGO

1733

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

1374/Ai 29/64
70/1/2
J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour l'exemplaire
vous destiné de la documentation que vous avez fournie, relative à la mise sur
pied d'un plan d'ensemble des centres administratifs indigènes.

Un exemplaire de celle-ci a été transmis à Monsieur le
Vice-Gouverneur Général qui n'a formulé aucune objection aux propositions
introduites.

En ce qui me concerne, tout en marquant mon accord de
principe aux dispositions prises pour chaque centre, je ne puis considérer cette
documentation que comme une base de discussion, apposant dans la suite des
examens plus détaillés. Je ne puis donner une approbation sans réserve aux
plans présentés sur la seule base d'un examen en chambre. Ceux-ci feront l'objet
de toute mon attention et seront examinés sur place à chaque occasion qui pourra
se présenter.

Les réserves ci-dessus formulées ne doivent cependant
d'aucune manière vous empêcher de prendre dès que possible les dispositions
jugées utiles en vue de l'exécution du programme prévu.

D'autre part, Monsieur le Vice-Gouverneur Général n'avise,
suite à une suggestion que je lui ai faite, que le service des Travaux Publics
a été chargé d'étudier quelques modèles de plan des constructions les plus
courantes, adaptés au milieu et tenant compte des matériaux disponibles sur
place.

X X

Monsieur le Vice-Gouverneur Général me prie de lui présenter
un programme de construction des centres administratifs indigènes échelonné dans
le temps à partir de l'année 1953.

Chaque année, sauf modification justifiée, une tranche
de celui-ci sera inscrite aux précisions budgétaires des Caisses de chefferie
pour lesquelles les constructions sont prévues.

L'exécution du programme envisagé incomberait aux C.A.C. et
étant fonctions de leurs possibilités budgétaires, il ne m'est pas possible
de présenter à Monsieur le Vice-Gouverneur Général un programme d'ensemble
qui serait uniquement élaboré à la Résidence. Il vous incombe de me faire
parvenir des propositions à ce sujet et de chiffre celles-ci approximativement
au prix actual des constructions.

Comme il serait malaisé de préjuger dès à présent des possibilités budgétaires
des C.A.C., il doit être bien entendu qu'il n'est nullement nécessaire de fixer
avec précision à la présentation de programmes "annuels". Ceux-ci seront
déterminés en temps opportun au prorata des disponibilités financières.

Le programme que vous me ferez parvenir indiquera essentiellement
l'ordre de priorité que vous désirez accorder aux diverses réalisations
en tenant compte d'une part de l'opportunité de grouper les travaux autant que
possible, d'autre part, de satisfaire, sans tarder aux premières nécessités de
chaque chefferie. Il ne serait agréable toutefois de voir dans les délais assez
breve se réaliser un centre administratif au complet.

|| Vos propositions ne parviendront pour fin juillet au
plus tard.-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT.,

Monsieur l'Administrateur de Territoire
à

KIBUNGO .-

[Signature]